Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_78-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS
ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI,
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO),
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE,
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN,
Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-078: CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE. DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) . AIDE A LA SIGNALETIQUE

Rapporteur : M. Renaud BONAMI, - 5eme adjoint délégué à la Culture

Dans le cadre du projet de réhabilitation du site de la Mine, intégrant le Monument Historique et l'extension de la future médiathèque, une réflexion a été engagée dès l'origine sur la mise en place d'une signalétique cohérente, à la fois fonctionnelle et valorisante pour ce site à forte identité patrimoniale.

La commune a fait le choix d'associer l'école de design LISAA Rennes afin d'enrichir cette réflexion et d'ouvrir le champ des possibles. Cette collaboration permet de bénéficier d'un regard créatif, tout en offrant aux étudiants l'opportunité de travailler sur un projet concret, avec des enjeux réels (usage, lisibilité, patrimoine, intégration architecturale).

Les étudiants ont ainsi mené une étude de signalétique après une phase d'appropriation du site (visite, apports historiques, compréhension des usages futurs).

Les propositions des étudiants ont été présentées et un projet de référence a été retenu et va faire l'objet de premières estimations financières.

A ce titre, la commune de Pont-Péan peut déposer une demande de subventions auprès de la DRAC Bretagne au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) équipement matériel et mobilier pour un taux d'aide évalué à 35%.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_78-DE

Plan de financement

Dépenses (HT)		**Recettes**	
Détail	**Montant HT**	**FINANCEUR**	**Montant HT**
Signalétique	44 565 €	DRAC Bretagne 35 %	15 598 €
		Autofinancement	28 967 €
TOTAL HT	**44 565 €**	**TOTAL HT**	**45 565 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de financement du mobilier et matériel de la médiathèque tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne au titre de la DGD équipement d'un montant de 10 500 € pour la signalétique de la médiathèque,

MANDATE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

